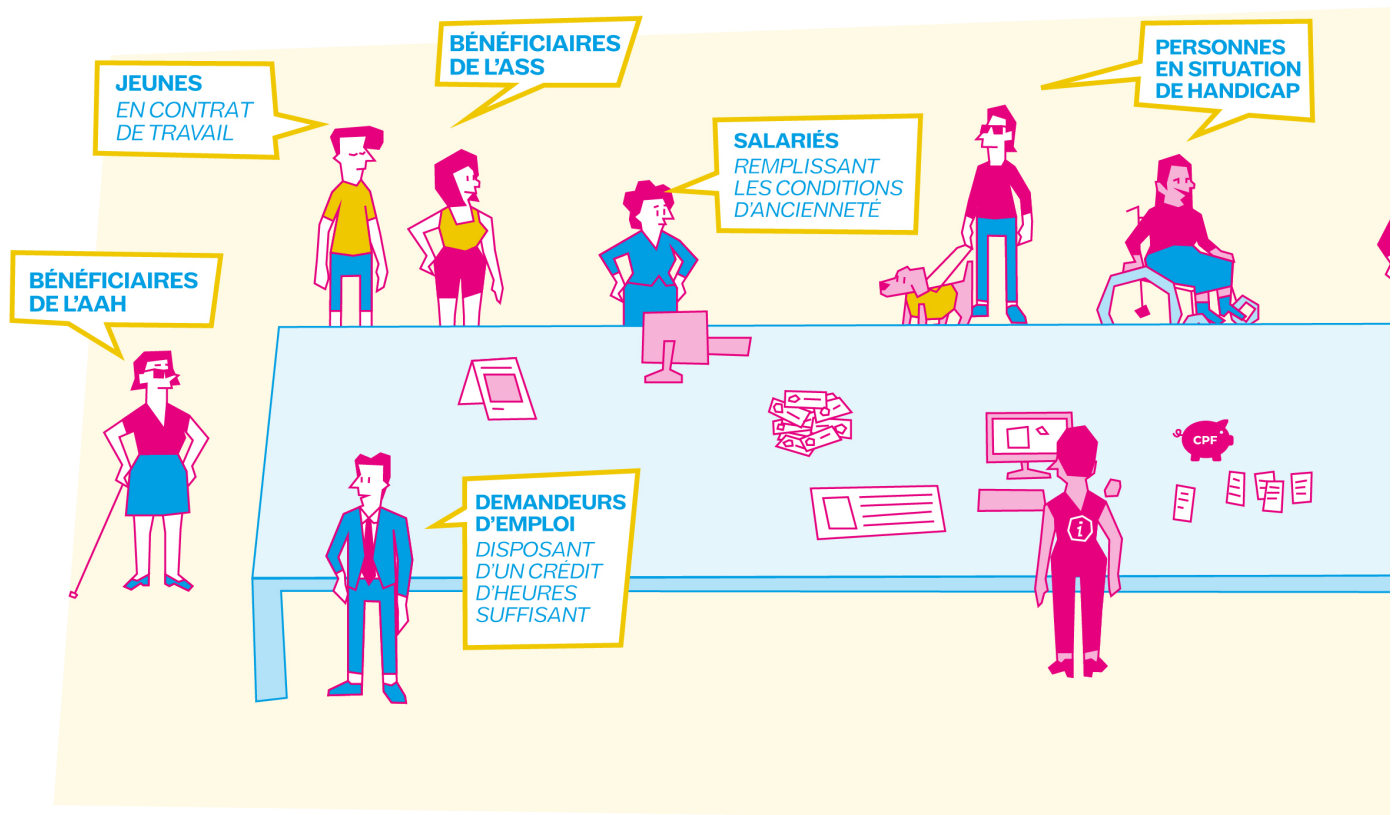


Les différents dispositifs de financement possibles



Avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'univers de la formation professionnelle se transforme laissant une majorité de Français dans l'expectative. Selon une étude Harris interactive Les Français et les enjeux de la formation, réalisée en mai 2019 sur un échantillon de 2000 personnes, plus de 50% se disent mal informés sur tous les aspects touchant à la formation. A commencer par les coûts associés à la formation pour 65% d'entre eux.

En outre si sept Français sur dix disent avoir entendu parlé du Compte personnel de formation, on ignore encore aujourd'hui combien connaissent dans le détail les autres dispositifs de financement tels que le Compte de transition professionnelle, le Plan de développement des compétences, le Plan de professionnalisation etc. A qui s'adressent-ils, comment fonctionnent-ils, quels projets servent-ils?

POE I, AFPR, AIF

Pour les demandeurs d'emploi, le Pôle Emploi accorde les aides financières suivantes:

- la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle;
- l'action de formation préalable au recrutement;
- l'aide individuelle à la formation.

Les a-ides octroyées dépendent des situations individuelles.



Le compte professionnel de prévention

Pour en bénéficier,
il faut:

être salarié en contrat de droit privé (hors salariés de particuliers employeurs) affilié au régime général ou agricole;
et être exposé à au moins un des 6 facteurs de risques professionnels référencés sur Moncompteformation.gouv.fr.



Le compte personnel de formation

Il permet à l'initiative personnelle de l'utilisateur:

d'acquérir une qualification (diplôme, titre professionnel);
d'acquérir un socle de connaissances et de compétences;
d'accompagner un projet de validation des acquis de l'expérience (VAE);
de réaliser un bilan de compétences;
de créer ou de reprendre une entreprise.

En cas de droits insuffisants, des financements complémentaires peuvent être mobilisés selon chaque situation.

Une application mobile développée par la Caisse des dépôts et consignations permettra aux usagers d'acheter leur formation librement et sans intermédiaire.

[#VeilleCnamCPF](#) 



La formation individuelle AGEFIPH

Elle permet de financer les frais pédagogiques d'une formation en vue soit d'un maintien, soit d'un accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap ou en voie de l'être.

Pour les salariés, le montant est déterminé en fonction du projet de formation et des cofinancements mobilisés ou prévus.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier du financement d'une formation courte ou d'une formation professionnalisante sélectionnée par l'Agefiph.



Le plan de développement des compétences

Il remplace le plan de formation et permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur.



Le contrat de professionnalisation

Il permet d'associer l'acquisition d'un savoir théorique en cours (enseignement général, professionnel ou technologique) à celle d'un savoir-faire pratique au sein d'une ou plusieurs entreprises.



Le compte personnel de formation - transition professionnelle

Il remplace le congé individuel de formation (CIF) et permet aux salariés de s'absenter de leur poste afin de suivre une formation certifiante ou diplômante destinée à leur permettre de changer de métier ou de profession.

Le salarié bénéficie d'un congé spécifique lorsqu'il suit cette action de formation en tout ou partie durant son temps de travail.

La formation demandée n'a pas besoin d'être en rapport avec l'activité du salarié.



La reconversion ou promotion par l'alternance (PRO A)

Elle remplace la période de professionnalisation et permet aux salariés d'accéder à une formation qualifiante en alternance, soit pour une promotion interne, soit pour une reconversion, tout en gardant leur contrat de travail et leur rémunération.



L'apprentissage

La rémunération des apprentis évolue et des dérogations à la durée du travail quotidien dans certaines branches professionnelles seront fixées par décret.



Votre caisse de retraite

Le groupe AG2R La Mondiale prend en charge les frais pédagogiques de ses cotisants, inscrits à Pôle emploi, qui souhaitent suivre une formation au sein des centres Cnam.



le cnam



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

BILANS DE COMPETENCES

ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

<https://www.cnam-paris.fr/financer-ma-formation/les-differents-dispositifs-de-financement-possibles-1114715.kjsp?RH=>